

Mission de recherche dans les SSTI et participation aux enquêtes Retour sur la matinée technique de mars 2016

Parmi, les missions qui incombent aux Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) et qui sont définies légalement depuis 2011, avec pour objectif prioritaire d'éviter toute altération de la Santé des travailleurs du fait de leur travail, figure la participation à des actions et programmes de recherche.

Ainsi, la matinée technique du 10 mars 2016 a-t-elle été consacrée aux enquêtes nationales d'envergure, pour lesquelles sont sollicités les SSTI. Etaient présents en qualité d'intervenants les docteurs Patricia Maladry, de la DGT, Ariane Leroyer, du GIS Evrest, Nicolas Sandret, pour l'organisme SUMER, et Corinne Letheux, pour le Cisme.

Les SSTI, acteurs de la veille sanitaire et de la recherche en Santé au travail

En ouverture, le Dr Maladry (DGT) a rappelé les articulations existantes, de par les différents textes de loi, directives européennes..., entre la recherche et veille sanitaire et les missions légales et SSTI. L'on entendra ici la veille sanitaire telle que la définit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à savoir "une surveillance épidémiologique flexible de l'état de santé d'une population capable de détecter et de vérifier rapidement tout risque pour la santé publique qu'il soit connu, nouveau, ou inhabituel." Ainsi la logique de prévention qui est celle des SSTI et leur capacité de diagnostic territorial en font-elles par nature des acteurs pertinents de la recherche et de la veille sanitaire.

La recherche

- La recherche scientifique recouvre des réalités très hétérogènes.
 - La **recherche fondamentale**, entreprise principalement (mais pas toujours exclusivement) en vue de produire de nouvelles connaissances indépendamment des perspectives d'application.
 - La **recherche appliquée**, qui est dirigée vers un but ou un objectif pratique.
 - Les activités de **développement** (parfois confondues avec la **recherche technologique**), qui consistent en l'application de ces connaissances pour la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs.

Extrait du diaporama du Dr Patricia Maladry.

Parmi les leviers d'action des SSTI à la veille sanitaire, le Dr Maladry est revenue sur le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), conclu avec la Direccte et la Carsat, dans le respect des orientations de la politique Santé sécurité au travail nationale et régionale, et qui tient compte des réalités locales diagnostiquées avec les médecins du travail des SSTI, sur le projet de Service, qui peut inclure un volet recherche, ou encore sur les Plans de Santé au travail, la culture épidémiologique et la veille en Santé et sécurité au travail étant des axes du récent PST 3.

L'observatoire Evrest : Evolution et Relations en Santé au Travail

Le Dr Ariane Leroyer a ensuite présenté les fondements et méthodologie du dispositif Evrest, ainsi que ses intérêts pour les Services de santé au travail.

Observatoire national en Santé-Travail, Evrest (EVolutions et Relations en Santé au Travail) est un dispositif de veille et de recherche. Construit en collaboration par des médecins du travail

et des chercheurs, ses enquêtes permettent d'analyser et de suivre différents aspects du travail et de la Santé des salariés. A partir d'un questionnaire très court, renseigné en partie par les salariés au cours des consultations, et conçu pour "être proche de la conduite habituelle de l'entretien de santé au travail", il permet un recueil de données pluriannuel. Le questionnaire porte à la fois sur les conditions de travail, la formation, le mode de vie et l'état de santé du salarié au moment de l'entretien. Le recueil est fait par les médecins du travail et / ou les infirmiers du SSTI, de façon systématique lors des entretiens périodiques (ou assimilés) sur une cohorte donnée de salariés (salariés né en octobre des années paires). Les données sont ensuite saisies dans une base centralisée.

Organiser la participation des équipes Santé Travail au dispositif Evrest nécessite :

- de contacter le médecin référent de la région pour une présentation au sein du SSTI (à destination notamment des médecins, infirmiers et assistants santé-travail),
- d'inscrire le médecin du travail sur le site internet d'Evrest,
- de mettre en place des "alertes" sur les salariés nés en octobre des années paires,
- de mettre en place des modalités de saisie des données sur le site Internet.

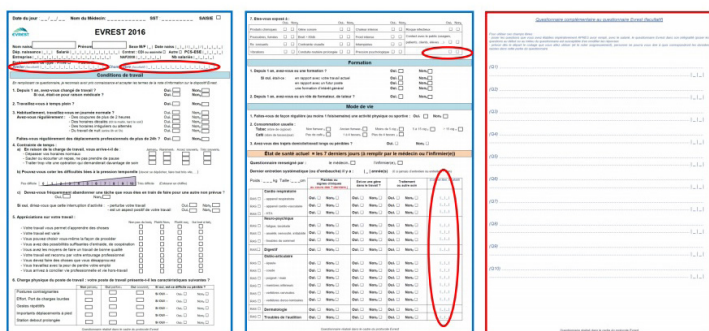
Le dispositif se veut le moins chronophage possible, car le fait de renseigner le questionnaire pendant une période d'entretien ne demande pas forcément d'allonger celui-ci, et le choix de cibler certains salariés selon leur date de naissance donne lieu à un à deux recueil par semaine. Cette insertion dans l'activité du SSTI en fait un outil de recueil peu contraignant une fois mis en place, qui n'est ni concurrent, ni redondant avec les autres enquêtes institutionnelles.

Le dispositif Evrest permet ainsi de "passer de l'individuel au collectif" et de "mettre la Santé au travail en débat au sein d'une entreprise ou d'une branche professionnelle". Evrest génère de la connaissance générale, et des données qui contri-

Le recueil des données

Un questionnaire RV
+ des questions « libres »
+ un cahier

COLLECTIF
PERSO
PERSO



Extrait du diaporama du Dr Leroyer (Evrest).

buent à la veille Santé-Travail, au niveau national, au niveau des SSTI (définition des priorités, diagnostic territorial...) et au niveau des entreprises, des secteurs d'activités ou des métiers. Au-delà du cadre de l'entreprise, il permet également la production d'informations en Santé-Travail (publications scientifiques, travaux universitaires, rapports par métier, secteur professionnel, thématique...), et d'outils utilisables dans la pratique quotidienne, à partir de l'expérience des autres.

Enquête Sumer 2016-2017

L'enquête Sumer (Surveillance Médicale des Expositions des salariés aux Risques Professionnels) sera renouvelée en 2016 et 2017 ; le Dr Nicolas Sandret est ainsi venu en présenter les tenants et aboutissants.

Comme les précédentes, cette édition 2016-2017 est une composante du dispositif d'enquête du ministère du Travail relatif à la Santé et aux conditions de travail en France. La cartographie des risques professionnels ainsi fournie et mise à jour contribue à l'état des lieux en amont de la construction des projets pluriannuels des Services de santé au travail et des CPOM. De plus, elle donne des clefs à l'Etat et aux partenaires sociaux, dans le cadre du COCT, pour mieux cibler les politiques du travail et de prévention. La répétition de l'enquête dans le temps permet d'évaluer les effets de ces politiques de prévention et de noter l'émergence de nouveaux risques.

Dans ce dispositif, l'enquête Sumer a un rôle très spécifique, puisque l'enquêteur principal est le médecin du travail volontaire qui, grâce à son expertise, peut faire un relevé très fin des expositions. Il permet ainsi :

- d'améliorer la prévention, par la connaissance, des expositions professionnelles des salariés, et donc la Santé des salariés ;
- de décrire les expositions professionnelles par profession, secteur d'activité, taille des entreprises... ;
- de suivre ces expositions au fil du temps.

Le remplissage du questionnaire principal dure en moyenne 40 minutes et peut varier en fonction du nombre d'expositions. Une partie du remplissage pourra, le cas échéant, être déléguée par le médecin du travail volontaire au secrétariat pour la partie "caractéristiques de l'établissement et du salariés", et aux IPRP ou aux infirmiers pour les autres parties. Ce questionnaire peut être rempli en ligne, ou sur papier, au choix des médecins. Un "auto-questionnaire", rempli dans la salle d'attente avant la consultation (10 minutes en moyenne), est proposé à chaque salarié.

Il est demandé à chaque médecin volontaire de remplir 30 questionnaires (pour un temps plein) sur les 3 mois d'enquête.

Les questionnaires seront renvoyés au fur à mesure de la collecte à un prescripteur (Ipsos). En effet, dans la majorité des régions et sur demande des médecins inspecteurs, Ipsos aura en charge le suivi du déroulement de l'enquête et la relecture des quatre premières pages du questionnaire correspondant aux caractéristiques du salarié et de son employeur. Bien évidemment, tous les questionnaires sont anonymes, de sorte qu'il n'est possible d'identifier ni le salarié ni son employeur une fois le questionnaire adressé à Ipsos.

La participation des médecins dans toutes les régions et l'extension du champ de l'enquête aux trois fonctions publiques est indispensable pour décrire, pour les 23 millions de salariés en

Calendrier de la collecte

Choix de la période d'enquête laissée à l'Inspection Médicale du Travail
Durée de l'enquête de 3 mois par région (avril 2016 à l'été 2017)

Formation	Collecte (les 3-4 mois suivants)	Région ou organisme
Avril 2016	Mai-Août 2016	RATP, ACMS
Septembre 2016	Oct.-Déc. 2016	IDF
Octobre 2016	Nov.2016-Janv.2017	ACAL; Bourgogne-Franche Comté; Bretagne
Novembre 2016	Déc.2016-Fév.2017	Rhône-Alpes Auvergne
Décembre 2016	Janvier-Mars 2017	Languedoc-Roussillon; Midi-Pyrénées; Normandie; Nord Pas de Calais Picardie
Janvier 2017	Février-Avril 2017	Centre
Février 2017	Mars-Mai 2017	La Réunion
Mars 2017	Avril-Juin 2017	Antilles-Guyane, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Pays-de-Loire

Calendrier de la collecte de la prochaine enquête SUMER.

France, plus de 300 expositions ou situations de travail, les dispositifs de prévention mis en place dans les entreprises, et le ressenti des salariés vis-à-vis de leur travail.

Synthèse

C'est finalement le Dr Letheux (Cisme) qui a conclu la séance, revenant sur le cadre favorable à la participation des SSTI à la recherche (Code de santé publique, Plans Santé Travail...), et proposant une comparaison des modalités d'enquête SUMER / Evrest. Parmi les pistes d'amélioration relevées dans cette synthèse : l'utilisation des différentes compétences de la pluridisciplinarité ou encore des thésaurus harmonisés (langages communs pour tous les SSTI).

Les supports de présentation détaillés des intervenants de cette matinée technique sont à retrouver sur le site du Cisme. ■

Observatoire EVREST et enquête SUMER

EVREST	SUMER
Observatoire EVREST	Enquête longitudinale qui se répète Non continu
Recueil systématique continu Etude variée dans le temps Pas d'objectif prédéfini	Recueil instant T Méthode précise
Expositions professionnelles déclarées Effets sur la santé déclarés Physique et psychique Pas de risques biologiques et chimiques Pluriannuel depuis 2008	Expositions professionnelles déclarées Expositions professionnelles objectives Une fois tous les 5 ans depuis 1994
Questionnaire + auto-questionnaires Volontariat	Questionnaire + auto-questionnaires Volontariat
Base de données nationales 1 sur 25 salariés suivis Base entreprise	30 salariés tous les 5 ans
Texte libre	En partie Thésaurus Harmonisés
GIS	DGT DARES INSEE

Groupe technique

Calendrier de la collecte de la prochaine enquête SUMER.